



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - PÔLE APPRENTISSAGE

LYCÉE SCHUMAN PERRET – LE HAVRE - 02 35 13 49 0

LYCÉE A. DE TOCQUEVILLE – CHERBOURG EN COTENTIN - 02 33 88 35 00

LYCÉE FERDINAND BUISSON – ELBEUF - 02 32 96 48 00

GRETA ROUEN MARITIME - 02 32 82 89 89

IFPRA - Pôle Apprentissage
2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan
Tel : 02 32 08 96 61 | ifpra-apprentissage@ac-normandie.fr
<https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - POLE APPRENTISSAGE
Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A

PÔLE APPRENTISSAGE

LYCÉE ALEXIS DE TOCQUEVILLE – CHERBOURG EN COTENTIN

LYCÉE SCHUMAN PERRET – LE HAVRE

LYCÉE FERDINAND BUISSON – ELBEUF

GRETA ROUEN MARITIME



BTS

**CONTRÔLE INDUSTRIEL ET
RÉGULATION AUTOMATIQUE**

PRÉREQUIS, CONDITIONS ET DÉLAIS D'ACCÈS

→ L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème. L'âge maximum est de 30 ans (29 ans révolus).

→ La formation est accessible à un public en situation de handicap sans limite d'âge.

→ Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation).

→ Le candidat titulaire du BAC doit formuler ses vœux sur Parcoursup.

→ Afin de vérifier l'accessibilité au diplôme, vous pouvez contacter le pôle apprentissage par mail :

ifpra-apprentissage@ac-normandie.fr
ou [scanner le QR code](#)



DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières, le contrat est conclu pour deux ans. 1365 heures, soit 39 semaines réparties sur les deux années, sont programmées au sein de l'établissement de formation. (600 heures en enseignement général).

POURSUITE D'ÉTUDES

Le BTS est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier, il est possible de poursuivre en licence professionnelle.

MÉTIER ET OBJECTIFS VISÉS

- **Technicien chimiste**
- **Technicien de maintenance industrielle**
- **Technicien d'exploitation de l'eau**
- **Technicien d'exploitation du réseau gaz**
- **Technicien en automatismes**

Pendant la phase des études, le technicien supérieur CIRA conçoit la partie contrôle-commande d'une installation industrielle. Après analyse du processus de production, il définit les solutions d'automatisation, effectue les calculs de dimensionnement, choisit les matériels dans le catalogue des constructeurs, réalise schémas et programmes.

- Il peut être chargé des contrôles, des essais ou de l'installation.
- Il procède alors en laboratoire à l'étalonnage des appareils de mesure et de commande. Il supervise le montage des équipements.
- Il effectue les réglages sur site.
- Il fixe les procédures d'essais à respecter. Responsable de la maintenance, il établit les méthodes d'intervention, établit le planning des travaux d'entretien ou de réparation, assure la maintenance d'équipements complexes.

TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN : 74 %
TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE : 80 %
TAUX DE SATISFACTION APPRENTI : 86 %

COÛT ET VALIDATION

Apprenti : prise en charge de la formation. Employeur : le coût est pris en charge par l'OPCO en fonction du niveau de prise en charge établi par France Compétences.

BTS Contrôle industriel et régulation automatique, diplôme de l'Éducation Nationale en apprentissage. Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.